

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 4 décembre 2020 – n° 334

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.2a@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Vie des établissements

L'enquête effectifs activités 2020 – Tous les établissements

La remontée annuelle de l'enquête *Effectifs Activités* des établissements portant sur l'exercice 2020 (du 1er janvier au 31 décembre 2020) devra être transmise au plus tard à la direction des sports le **vendredi 31 janvier 2021**.

Concernant la saisie des données pour le compte de l'année 2021, nous vous confirmons, comme pour les années précédentes, qu'il convient d'utiliser la même structure de la maquette actuelle. Vous trouverez également en pièce-jointe le guide d'aide à la saisie 2020 qui reste opérationnel pour la saisie 2021.

L'ensemble des retours doivent s'effectuer auprès de david.charras@sports.gouv.fr avec copie à votre responsable de tutelle.

Formation professionnelle

Label Qualiopi

Dans le cadre des travaux relatifs à l'acquisition du label Qualiopi, et plus particulièrement pour les indicateurs en lien avec l'accueil de personnes porteuses d'un handicap ainsi que pour le nécessaire référent handicap, nous vous proposons un MOOC afin d'appréhender les problématiques liées à ce sujet : <https://sensibilisation->

au-handicap.the-mooc-agency.com/

L'inscription à ce MOOC de sensibilisation est gratuite.

Relations internationales

Coopération intersectorielle dans l'intérêt du sport

Veillez trouver en pièce-jointe, le plan de travail de l'Union Européenne pour le sport 2021 - 2024. C'est notamment dans ce cadre que s'inscrira la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne au 1er semestre 2022. Nous vous transmettons également, les conclusions du conseil des ministres de l'Union Européenne sur la coopération intersectorielle dans l'intérêt du sport.

Ressources humaines

Point sur RenoirRH Éducation nationale

Dans le cadre de l'OTE, une bascule de la gestion des agents jeunesse et sports a été prévue dans les SIRH de l'Éducation nationale. Aux alentours de 4000 agents corps jeunesse & sports sont conservés dans RenoirRH – 1000 seront à gérer dans Agora (côté agents DRJSCS/DRAJES notamment).

Pour information, il est prévu pour 2023 la migration de tous les agents de l'Éducation nationale dans RenoirRH. Pour la gestion au 1er janvier 2021, il a été fait une répartition des agents qui seraient à gérer dans Agora et dans RenoirRH selon leurs corps d'appartenance.

Dans ce cadre, au lieu d'avoir à ressaisir les dossiers dans Agora (SIRH EN), il a été décidé que tous les agents des établissements sport seraient basculés en gestion à l'identique dans RenoirRH avec un transfert le plus transparent possible pour les gestionnaires.

Pour les établissements sport, sur RenoirRH interministériel, une mise en contextualisation a été nécessaire pour intégrer l'espace Éducation nationale, mais il s'agit du même logiciel RenoirRH. Un code 011 modifié en 003 pour l'ensemble des OU de gestion, et des lots de gestion rattachés à l'Education Nationale.

Les dossiers sont restés à l'identique. Les habilitations sont conservées à l'identique.

Deux sujets ont été remontés en support à ce stade :

- souci d'habilitation - gestionnaire délégué mal paramétré avant, et remédié désormais et fonctionne ;
- souci d'accès à l'application RenoirRH : pour se connecter à RenoirRH, il peut être nécessaire, si cela n'a pas été fait auparavant, de faire le lien entre le certificat et son compte.

Certificat Image :

S'agissant du certificat et dans le cadre de la continuité, il faut conserver ce qui a été généré par la console Image des ministères sociaux. Et dans le cas d'un nouvel agent gestionnaire, pour lui donner des droits, on garde la procédure actuelle pour la génération du certificat sur le compte AD/SD de l'utilisateur, tant que nécessaire.

Pour le mode d'emploi, voici ce qui est à faire :

1. Se connecter au portail CISIRH (via CARINAE fonctionne aussi) ;
2. Cliquer sur le bouton de mise à jour du Certificat sans saisir aucun identifiant et mot de passe ;
3. Saisir l'adresse email du certificat à mettre à jour et valider (et bien sûr au cas

- où, à vérifier que le certificat est bien toujours actif...);
4. Fermer tous les navigateurs – rafraichir les caches ;
5. Cliquer sur le lien présent dans l'email qui vient d'arriver dans votre messagerie afin de mettre à jour le certificat ;
6. Vous pouvez de nouveau accéder à RenoiRH.

L'URL à joindre reste : <https://gest.renoirh.cisirh.rie.gouv.fr/hra-space/portal/root>
Si ce lien ne fonctionne pas alors on est redirigé vers le portail – permettant de relier le compte utilisateur et le certificat : <https://portail.cisirh.rie.gouv.fr/>

Self service RenoiRH :

Le self service n'a pas été reconduit fonctionnellement. Des choix stratégiques ont été faits préalablement, et ce sujet a été traité il y a quelque temps pour toutes les directions, établissements publics, etc., et il a été décidé de ne pas reprendre ce service.

Pour rappel, toute demande relative à l'activation des accès doit être adressée à la BAL générique mise en place par le MENJ : transfertsirhjs@education.gouv.fr

-
Tout besoin d'actualisation rétroactive des dossiers des agents des établissements publics pour des événements relatifs à l'année 2020 (ou avant) devra être transmis à l'équipe SDGAP compétente (selon le corps de l'agent), qui assurera la prise en compte dans RenoiRH MSO. Cela permettra d'assurer que toute enquête RH sur ces périodes lancée dans RenoiRH MSO pourra restituer des résultats fiables.

Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGEC) – les CREPS

Pour les CREPS : conformément à l'[arrêté du 13 septembre 2016](#) relatif au DPGEC des CREPS, nous vous rappelons que le ministère chargé des sports doit être destinataire pour information du DPGEC établi dans le cadre du budget initial. Nous vous rappelons l'importance que ces tableaux soient accompagnés d'une note explicative de l'ordonnateur.

Constatant que certains établissements avaient utilisé la nouvelle maquette des opérateurs, nous appelons votre attention sur la nécessité de continuer à saisir les données sur la maquette utilisée jusqu'à présent (voir pièce jointe). Le travail de révision du décret CREPS de 2016 engagé en 2021 devrait intégrer les évolutions menées pour les opérateurs sur cet outil de pilotage.

Pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait ou dont la transmission serait incomplète, nous vous remercions de bien vouloir transmettre avant le vendredi 11 décembre 2020, le DPGEC 2021 et son rapport explicatif à votre responsable de tutelle, avec copie ds.2a@sports.gouv.fr.

Publication Officielles

[Décret n° 2020-1492 du 30 novembre 2020](#) portant diverses dispositions relatives au congé de présence parentale et au congé de solidarité familiale dans la fonction publique.

Ce décret détermine les modalités de prise du congé de présence parentale de manière fractionnée ou sous la forme d'un temps partiel. Il ajoute une seconde situation de réouverture du droit à congé à l'issue de la période maximale de trois ans. lorsque la

gravité de la pathologie de l'enfant au titre de laquelle le droit à congé avait été ouvert nécessite toujours une présence soutenue de l'un des deux parents et des soins contraignants. En outre, il fixe entre six et douze mois, au lieu de six mois au maximum, la période à l'issue de laquelle le droit au congé de présence parentale doit faire l'objet d'un nouvel examen en vue de son renouvellement.

[Ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020](#) adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.

[Ordonnance n° 2020-1501 du 2 décembre 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle et la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.](#)

Publication en cours de postes J&S

Direction des sports

[Chargé\(e\) du suivi de l'activité formation des établissements publics](#)

[Ingénieur de formation](#)

CREPS de la Réunion

[Manager Territorial à la Haute Performance La Réunion](#)

CREPS de Bourgogne Franche-Comté

[Manager Territorial à la Haute Performance Bourgogne Franche-Comté](#)

CREPS de Guadeloupe

[Manager Territorial à la Haute Performance Guadeloupe](#)

CREPS Pays de la Loire

[Manager Territorial à la Haute Performance Pays de la Loire](#)

[Coordinateur-trice BPJEPS APT](#)

CREPS de la région Occitanie

[Manager Territorial à la Haute Performance Occitanie](#)

CREPS de Wattignies :

[Manager Territorial à la Haute Performance Haut-de-France](#)

CREPS du Centre Val de Loire

[Manager Territorial à la Haute Performance Centre Val de Loire](#)

CREPS de la région Auvergne Rhône-Alpes

[Manager Territorial à la Haute Performance Auvergne Rhône Alpes](#)

CREPS de la région Nouvelle Aquitaine

[Manager Territorial à la Haute Performance Nouvelle Aquitaine](#)

CREPS de Bordeaux

[Responsable du département formation](#)

[Formateur\(trice\) / Coordonnateur\(trice\) de formation](#)

CREPS Île-de-France

[Manager Territorial à la Haute Performance Ile de France](#)

CREPS Provence Alpes Cote d'Azur

[Manager Territorial à la Haute Performance PACA](#)

CREPS de la région Grand-Est

[Manager Territorial à la Haute Performance Grand-Est](#)

CREPS de Nancy

[Coordinateur\(trice\) d'actions de formation](#)

CREPS de Reims :

[Responsable du département formation](#)

[Coordinateur\(trice\) d'actions de formation – Formateur\(trice\)](#)

GIP CES Bretagne

[Manager Territorial à la Haute Performance Bretagne](#)



Calendrier

- Le 10 décembre : rendez-vous stratégique du CREPS de La Réunion

A la semaine prochaine

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS — DS.2A

ds.a2@sports.gouv.fr	
Thibaut DESPRES thibaut_despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHART quentin_detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.
Murielle MUHEL murielle_muhelle@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37	Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2 <ul style="list-style-type: none">• Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
Dominique RABUEL dominique_rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93	Juriste <ul style="list-style-type: none">• Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
Sophie BAUCHART sophie_bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc• Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
Frédéric DAMBIER frederic_dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : IFCE et MNS• Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
David CHARRAS david_charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)• Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.
Evelyne GONFIER evelvne_gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1 ^{er} octobre 2020	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : ENSM et ENVSN• Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.
François ROBERT francois_robert@sports.gouv.fr 01 40 45 91 41	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)• Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD.



Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigureurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)